



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Flash N° 14 – Avril 2015

Flash Ingérence Economique

Ce « flash » de l'ingérence économique relate un fait dont des entreprises françaises ont récemment été victimes. Ayant vocation à illustrer la diversité des comportements offensifs susceptibles de viser nos acteurs économiques, il est mis à votre disposition pour vous accompagner dans la diffusion d'une culture de sécurité au sein de votre société.

Vous comprendrez que par mesure de discrétion, le récit ne comporte aucune mention permettant d'identifier l'entreprise visée.

Pour toute question relative à ce « flash » ou si vous souhaitez nous contacter, merci de nous écrire à l'adresse :

securite-economique@interieur.gouv.fr



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Tentatives de démarchage d'entreprises françaises stratégiques par le service économique d'une ambassade étrangère

Plusieurs entreprises françaises innovantes ont été récemment destinataires d'un courrier électronique faisant la promotion du service économique d'une ambassade étrangère pour accompagner leurs projets d'investissements dans le pays concerné. L'auteur du message, qui se présente comme un membre de ce service, ne manque pas de mettre en exergue la puissance économique de son pays, son attractivité commerciale et le potentiel que représente son marché intérieur pour le développement des sociétés françaises. Il n'hésite pas à affirmer par ailleurs que la structure française dédiée à l'accompagnement des entreprises à l'export fait payer ses services alors que l'ambassade de son pays proposerait des prestations identiques à titre gracieux... Il propose ensuite trois types de partenariats (« commercial », « industriel » et « financier ») ainsi qu'un accompagnement d'ordre institutionnel – intervenant après la conclusion du partenariat – si l'entreprise française est confrontée à des difficultés dans le pays d'accueil.

Commentaire :

Ce message doit immédiatement susciter la vigilance des décideurs qui en sont destinataires, tant sur le plan de sa formulation que de son contenu :

- Pour illustrer les différentes modalités de partenariats, le rédacteur emploie des arguments qui, au mieux, relèvent du registre journalistique, au pire, sont simplistes et imprécis. Rédigé, en outre, dans un français approximatif, ce message ne contribue pas à accréditer la thèse d'une démarche institutionnelle, non seulement professionnelle mais surtout crédible.
- Sur le fond, le rédacteur méconnaît la nouvelle appellation de l'entité chargée de favoriser le développement des entreprises françaises à l'international. De surcroît, il décrédibilise son propos par l'assertion selon laquelle cette structure publique proposerait des prestations rémunérées.

En revanche, les ambassades étrangères peuvent être amenées à coopérer étroitement avec leurs autorités gouvernementales dans le cadre d'une stratégie offensive de prospection économique. En effet, les services économiques du réseau diplomatique et consulaire exercent souvent des missions de repérage et de collecte d'informations sensibles autour de sociétés considérées comme stratégiques. Ces approches « documentaires » peuvent alors ouvrir la voie à des opérations de prédation économique, qu'il s'agisse d'une proposition de partenariat visant un transfert de technologie au profit d'un intérêt étranger ou d'un rachat pur et simple.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Préconisations de la DGSi :

- De telles méthodes d'approche doivent être immédiatement signalées aux chargés de mission régionaux à l'intelligence économique (CRIE) relevant des DIRECCTE ainsi qu'aux services de l'Etat afin de bénéficier d'un encadrement et/ou d'une sensibilisation sur les risques encourus et les attitudes à adopter face à cette menace potentielle d'ingérence économique.
- L'ensemble des personnels doit être régulièrement sensibilisé à la culture de communication interne et, parallèlement aux réflexes de sécurité traditionnels, acquérir de véritables savoir-faire et savoir-être en matière d'intelligence économique.